

Interpellation de M. De Bock : Rendre publics les débats du Conseil communal, à l'instar de ce qui se passe dans d'autres communes comme Mons.

M. De Bock est favorable à une plus grande diffusion des débats du Conseil communal grâce à un emploi systématique des nouvelles technologies, à l'instar de ce qui existe dans d'autres communes. Il invite donc le Collège à proposer une révision de l'article 46 du règlement communal relatif à l'interdiction de filmer les débats du Conseil communal. Les auteurs d'interpellations citoyennes pourraient notamment être autorisés à filmer leurs interventions. L'interdiction devrait évidemment être maintenue pour les débats effectués à huis clos.

M. Wyngaard signale que le groupe Ecolo appuie la proposition de M. De Bock car il convient de faire preuve d'une plus grande transparence à l'égard de la population.

M. Toussaint est un peu mitigé face à la proposition de M. De Bock. Certes, la volonté de rapprocher politiques et citoyens s'inscrit tout à fait dans les préoccupations actuelles. Mais vu que peu de citoyens se pressent pour assister aux débats du Conseil communal, on peut supposer qu'ils ne seraient guère plus nombreux derrière des écrans.

De plus, il est possible que certains intervenants, sachant qu'ils sont filmés, aient tendance à « surjouer » et que la sérénité des débats en soit altérée.

M. Toussaint insiste aussi sur le fait qu'une telle décision nécessiterait des investissements techniques assez onéreux (caméras, micros, etc.).

M. le Président répond que le Collège n'a pas encore débattu de ce sujet. Néanmoins, il précise qu'à titre personnel, il partage les objections émises par M. Toussaint. Les investissements importants qui ont été consentis pour doter le Parlement bruxellois d'un équipement technique de pointe sont justifiés par la fréquence des réunions de cette assemblée. Mais il serait peut-être imprudent de procéder à des dépenses analogues pour le Conseil communal, dont les réunions ont lieu seulement une fois par mois et non une fois par semaine comme au Parlement bruxellois. Néanmoins, M. le Président n'exclut pas totalement cette éventualité, surtout si l'équipement acquis pouvait être utilisé pour d'autres événements que les séances du Conseil communal.